



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

AFPA

Question écrite n° 24948

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation de l'emploi au sein des centres AFPA. Il semblerait que les négociations concernant la mise en oeuvre de la réduction du temps de travail au sein des établissements de l'AFPA soient actuellement bloquées. Il lui demande donc de bien vouloir lui apporter de plus amples précisions sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) quant à la mise en oeuvre des dispositions de la loi d'orientation et d'incitation à la réduction du temps de travail. La négociation qui s'est déroulée à partir de juin 1999 a permis l'élaboration d'un accord qui a été signé entre la direction générale et la CFDT en décembre dernier. Cet accord prévoit la création de 520 emplois. Il assure une réduction de 10,25 % du temps de travail et le respect de la durée du travail à 35 heures, que ce soit sur la semaine, le mois ou l'année. Il respecte pleinement le dialogue social : concertation entre les salariés et leur encadrement direct, concertation régionale entre les directeurs régionaux et les délégués syndicaux régionaux, négociation et concertation au niveau national avec les organisations syndicales et plein respect du personnel et des comités d'établissement. Il concilie les attentes des salariés et les besoins du service aux bénéficiaire et permet à l'AFPA d'engager l'évolution et la diversification de ses organisations du travail.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24948

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1999, page 710

Réponse publiée le : 30 avril 2001, page 2596